



Refus d'ouverture de compte bancaire

Par **georges jaimes**, le **01/03/2018** à **13:34**

Bonjour

Mon fils a voulu ouvrir 1 compte à la banque postale via Internet. La banque lui a renvoyé son dossier de demande d'ouverture accompagné d'une lettre qui dit ceci "Après étude de votre dossier, nous sommes au regret de vous informer que les documents présentés ne nous permettent pas de donner une suite favorable à votre demande d'ouverture de compte via internet.

Nous vous invitons donc à prendre rendez vous dans les meilleurs délais, auprès d'un de nos conseillers dans le bureau de Poste le plus proche de chez vous pour examiner plus précisément avec lui votre demande."

Ma question est donc la suivante. La procédure normale pour que l'on puisse avoir un compte dans une banque, si on essuie un refus comme c'est le cas de mon fils, est d'aller à la banque de France la plus proche, avec entre autres documents à produire une lettre de refus d'ouverture de compte mais comme la lettre de refus qu'il a reçue n'est pas une lettre type, vaut elle tout de même comme lettre de refus ou bien la banque de France exige t elle qu'il faille absolument qu'il produise une lettre de refus type ?

Merci pour vos éventuelles réponses.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **01/03/2018** à **14:11**

Bonjour,

Dans votre cas, ce n'est pas un refus d'ouverture de compte. La réponse est claire, les documents qui ont été fournis ne permettent pas l'ouverture du compte par internet, mais il est possible qu'un compte puisse être ouvert en agence.

Il faut donc déjà tenter une ouverture de compte en agence avant de parler de refus.